


Informations de base	
2016/2242(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Contrôle des dépenses et suivi du rapport coût-efficacité des systèmes de garantie pour la jeunesse de l'UE Subject 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse 4.40.10 Jeunesse 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		VAUGHAN Derek (S&D)	11/10/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio (PPE) FITTO Raffaele (ECR) DLABAJOVÁ Martina (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		MAKA Vladimir (S&D)	31/08/2016
	EMPL Emploi et affaires sociales		ŽITANSKÁ Jana (ECR)	27/10/2016
	CULT Culture et éducation		COMODINI CACHIA Therese (PPE)	13/05/2016
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		MOSCOVICI Pierre	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

06/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/2017	Vote en commission		
11/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0296/2017	Résumé
23/10/2017	Débat en plénière	CRE link	
24/10/2017	Décision du Parlement	T8-0390/2017	Résumé
24/10/2017	Résultat du vote au parlement		
24/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2242(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/07997

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE604.606	04/05/2017	
Amendements déposés en commission		PE604.690	15/05/2017	
Projet de rapport de la commission		PE603.072	06/06/2017	
Avis de la commission	CULT	PE603.034	27/06/2017	
Amendements déposés en commission		PE608.054	11/07/2017	
Amendements déposés en commission		PE608.060	12/07/2017	
Avis de la commission	EMPL	PE602.832	19/07/2017	
Avis de la commission	BUDG	PE606.163	31/08/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0296/2017	11/10/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0390/2017	24/10/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)7	08/03/2018	

Contrôle des dépenses et suivi du rapport coût-efficacité des systèmes de garantie pour la jeunesse de l'UE

Le Parlement européen a adopté par 554 voix pour, 61 contre et 53 abstentions, une résolution sur le contrôle des dépenses et le suivi du rapport coût-efficacité des dispositifs européens de la garantie pour la jeunesse européenne.

Le chômage des jeunes reste un grave problème dans de nombreux États-membres, avec plus de **4 millions de jeunes** entre 15 et 24 ans au chômage dans l'UE en 2016. Dans certains États membres, plus d'un jeune sur quatre est au chômage.

La Garantie pour la jeunesse (GJ) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) sont reconnues comme étant les actions les plus efficaces et les plus visibles au niveau européen pour combattre le chômage des jeunes: la GJ est prévue pour encourager une réforme structurelle de l'éducation et constitue une mesure à court terme pour combattre le chômage des jeunes tandis que l'IEJ est un instrument de financement.

Remarques générales: les députés ont noté que sur les quatre années de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse (2013-2017), **le taux de chômage de la jeunesse dans l'UE a diminué** de plus de 7 points de pourcentage, passant de 23,8% en avril 2013 à 16,6% en avril 2017, ce qui indique une diminution de jeunes au chômage de l'ordre de 2 millions. Cependant, ils ont regretté qu'une grande partie de cette baisse soit due au fait que **de nombreux jeunes ont été contraints de chercher un emploi en dehors de l'Union**, une perte qui aura de lourdes répercussions dans les prochaines décennies.

Pour s'attaquer au problème du chômage des jeunes qui reste bien trop élevé, le Parlement a invité les États membres à **utiliser les aides disponibles de l'Union** et à mettre en œuvre des **stratégies** qui correspondent aux besoins du marché du travail de chaque État membre, afin de créer des possibilités de formation de qualité et un niveau d'emploi durable. Toutefois, les fonds de l'initiative pour l'emploi des jeunes et du Fonds social européen (FSE) **ne devraient pas se substituer** aux dépenses publiques des États membres.

Par ailleurs, les députés se sont montrés préoccupés du fait que la majorité des jeunes qui ne suivent aucune forme d'études ou de formation ou qui ne travaillent pas (**les «NEET»**) n'aient encore accès à aucun dispositif de GJ.

Soulignant que l'intégration des NEET exigeait à la fois d'accroître les ressources disponibles et d'améliorer leur efficacité, le Parlement a invité le Conseil à envisager de poursuivre un **échange d'apprentissage** dans le cadre du réseau existant des services publics de l'emploi (SPE) en vue d'élaborer des stratégies fondées sur les meilleures pratiques pour atteindre et soutenir les jeunes NEET. Il a recommandé de financer des campagnes locales organisées avec tous les partenaires locaux et de soutenir la mise en place de **plateformes** pour l'inscription des jeunes dans le système.

Par ailleurs, le développement de **guichets uniques** devrait être soutenu afin d'encourager l'impact positif de la GJ en s'assurant que tous les services et outils d'orientation sont disponibles pour les jeunes en un seul lieu.

Mise en œuvre et surveillance: constatant que le **manque d'informations disponibles** sur le coût potentiel de la mise en œuvre d'un système tel que la GJ dans un État membre pouvait entraîner un financement inadéquat, le Parlement a invité le Conseil à soutenir les États membres dans l'**amélioration de la transmission des données** et à dresser un état des lieux complet des coûts engendrés par la mise en œuvre de la GJ.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- de fournir **des informations plus précises sur le rapport coût-efficacité de la GJ** et sur la façon dont la mise en œuvre du programme est surveillée dans les États membres;
- de veiller à la **qualité de l'emploi** et des nouvelles offres d'éducation et de formation, à la clarté des critères d'admissibilité et à la création de partenariats avec les parties prenantes concernées;
- d'associer davantage les **organisations de jeunesse** à la communication, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la GJ;
- de diffuser les bonnes pratiques de suivi et d'information et de faire en sorte que des **données de qualité** soient régulièrement disponibles afin que les résultats des États membres puissent être communiqués de manière cohérente et fiable et évalués de manière harmonieuse;
- de créer des **systèmes de suivi moins lourds** du point de vue administratif et plus à jour pour le reste de la dotation de l'IEJ;
- de mettre l'accent sur les **résultats obtenus par le programme de l'IEJ** en définissant des indicateurs concrets relatifs aux réformes entreprises dans les États membres, aux compétences acquises dans le cadre du programme et au nombre de contrats à durée indéterminée proposés;
- de mettre en place **un système d'indicateurs et d'instruments de mesure** pour évaluer et contrôler l'efficacité des systèmes publics en faveur de l'emploi et de la GJ;
- d'examiner de manière efficace et transparente la manière dont les fonds sont alloués aux niveaux européens et nationaux en vue de **prévenir des abus et le gaspillage de ressources**.

Améliorations à apporter: le Parlement a demandé:

- de **garantir un engagement à long terme en s'appuyant sur un financement stable** à la charge du budget de l'Union et de celui des États membres, afin que tous les jeunes qui n'ont pas d'emploi, ne sont pas scolarisés ou ne suivent pas de formation dans l'Union européenne aient accès aux programmes;
- de développer **une orientation professionnelle de qualité tout au long de la vie** avec la participation active des familles afin d'aider les jeunes à prendre de meilleures décisions concernant leur éducation et leur carrière professionnelle;
- **de veiller à ce qu'un financement suffisant soit disponible** dans le but d'assurer l'intégration réussie de tous les jeunes travailleurs qui sont sans emploi ou qui n'ont pas accès à une offre adaptée de formation ou d'études.

Les États-membres devraient i) évaluer le coût de leurs systèmes de GJ en fixant des objectifs et **des valeurs cibles réalistes et réalisables**; ii) revoir à la hausse le financement de leurs SPE pour leur permettre de s'acquitter de nouvelles missions liées à la mise en œuvre de l'IEJ et iii) assurer la mise à disposition des **données de suivi cohérentes et transparentes** pour évaluer la viabilité à long terme des résultats dans une perspective qualitative et quantitative.

Contrôle des dépenses et suivi du rapport coût-efficacité des systèmes de garantie pour la jeunesse de l'UE

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative par Derek VAUGHAN (S&D, UK) sur le contrôle des dépenses et le suivi du rapport coût-efficacité des dispositifs européens de la garantie pour la jeunesse européenne.

Le chômage des jeunes reste un grave problème dans de nombreux États membres, avec plus de 4 millions de jeunes entre 15 et 24 ans au chômage dans l'UE en 2016.

La Garantie pour la jeunesse (GJ) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) sont reconnues comme étant les actions les plus efficaces et les plus visibles au niveau européen pour combattre le chômage des jeunes: la GJ est prévue pour encourager une réforme structurelle de l'éducation et constitue une mesure à court terme pour combattre le chômage des jeunes tandis que l'IEJ est un instrument de financement.

Remarques générales: les députés ont noté que sur les quatre années de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse (2013-2017), **le taux de chômage de la jeunesse dans l'UE a diminué** de plus de 7 points de pourcentage, passant de 23,8% en avril 2013 à 16,6% en avril 2017, ce qui indique une diminution de jeunes au chômage de l'ordre de 2 millions. Cependant, ils ont regretté qu'une grande partie de cette baisse soit due au fait que **de nombreux jeunes ont été contraints de chercher un emploi en dehors de l'Union**, une perte qui aura de lourdes répercussions dans les prochaines décennies.

La commission parlementaire a déploré que 4,2 millions de jeunes dans l'UE étaient toujours au chômage à la mi-2016 et ont invité les États membres à utiliser les aides disponibles de l'Union pour s'attaquer à ce problème qui existe de longue date.

Par ailleurs, les députés se sont montrés préoccupés du fait que la majorité des jeunes qui ne sont engagés dans aucune forme d'éducation ou de formation professionnelle et qui ne recherchent pas activement du travail (NEET) n'aient encore accès à aucun dispositif de GJ. Ils ont invité le Conseil à envisager de poursuivre un **échange d'apprentissage** dans le cadre du réseau existant des services publics de l'emploi (SPE) en vue d'élaborer des stratégies fondées sur les meilleures pratiques pour atteindre et soutenir les jeunes NEET.

Le développement de **guichets uniques** devrait être soutenu afin d'encourager l'impact positif de la GJ en s'assurant que tous les services et outils d'orientation sont disponibles pour les jeunes en un seul lieu.

Mise en œuvre et surveillance: le rapport a noté **qu'un manque d'informations sur le coût potentiel de la mise en œuvre d'un programme dans un Etat membre pouvait aboutir en une subvention inadéquate** pour mettre en œuvre ce programme et atteindre ses objectifs. Les États membres ont dès lors été invités à établir une **vue d'ensemble du coût de mise en œuvre de la GJ**.

La Commission a été invitée à fournir des **informations plus précises** à propos du coût-efficacité de la GJ et de la surveillance de la mise en œuvre du programme par les États membres, ainsi que fournir un rapport annuel complet sur le sujet.

Les députés ont réitéré leur engagement à surveiller de près toutes les activités des États membres afin de faire de la GJ une réalité et ont invité les organisations de la jeunesse à tenir le **Parlement informé** de leurs analyses sur les actions des États membres. La **participation des organisations de la jeunesse** dans la communication, la mise en œuvre et l'évaluation de la GJ est jugée essentielle pour son succès.

Les députés se sont inquiétés du fait que les **données** sur les bénéficiaires, les réalisations et les résultats de l'IEJ soient disséminées et manquent de cohérence. Des mesures seraient nécessaires afin d'alléger la charge administrative et de fournir des systèmes de surveillance plus à jour pour le financement restant de l'IEJ. La Commission a été invitée à **réviser ses orientations sur la collecte de données** et les États membres à réviser leurs niveaux de référence et leurs objectifs afin de réduire le risque de surestimation des résultats.

Le rapport a insisté sur le besoin de mettre en place un **système d'indicateurs** et d'instruments de mesure pour évaluer et contrôler l'efficacité des systèmes publics en faveur de l'emploi et de la garantie pour la jeunesse étant donné que de nombreux problèmes restent à rectifier. Les députés ont appelé à examiner de manière efficace et transparente la manière dont les fonds sont alloués aux niveaux européens et nationaux en vue de **prévenir des abus et le gaspillage de ressources**.

Améliorations à apporter: les députés ont insisté sur le besoin de créer et développer des **orientations de carrières de longue durée et de haute qualité** avec la participation active des familles afin de permettre aux jeunes de poser de meilleurs choix quant à leur éducation et leur carrière professionnelle.

Les États membres ont été, de leur côté, appelés à:

- **évaluer correctement les coûts des programmes** liés à la GJ, à gérer les attentes en établissant des objectifs réalistes et atteignables, à mobiliser des ressources additionnelles depuis leurs budgets nationaux;
- assurer la fourniture de données pour évaluer la durabilité des résultats d'un point de qualitatif et quantitatif, et assurer davantage de transparence et de consistance dans la collecte des données, en ce compris des données spécifiques par genre, dans tous les États membres.

En dernier lieu, la Commission est appelée à effectuer une **analyse détaillée des effets des mesures mises en œuvre** dans les États membres, afin d'identifier les solutions les plus efficaces et, à partir de celles-ci, fournir des recommandations aux États membres sur les moyens d'obtenir de meilleurs résultats avec un taux d'efficacité plus grand.